



Collectif CGT des Agents des SDIS



Montreuil, le lundi 21 octobre 2013

Monsieur,

Lors de notre rencontre du 2 octobre à la DGSCGC sur la clause de revoyure de la filière, nous vous avons rappelé qu'un dossier sur le droit de grève avait été ouvert. Nous vous relançons pour définir une date pour évoquer les modalités d'application de ce droit constitutionnel. L'actualité et les procédures diverses et parfois folkloriques qui ont cours sur le territoire, imposent qu'elles soient réexaminées au regard du droit.

Pour le collectif CGT des agents des SDIS

Sébastien Delavoux